



M. Patrice Bessac
Président EPT Est Ensemble
100, avenue Gaston Roussel
93232 Romainville

Romainville, le 28 juin 2021

Monsieur le Président,

Suite à notre entrevue de vendredi dernier avec Mme la Vice-Présidente, nous tenons à nouveau à évoquer le cas de notre collègue et camarade Souleiman Adda-Benyoucef.

Nous sommes surpris par l'hésitation que vous portez à ce dossier. Nous sommes inquiets pour notre camarade qui est soumis à rude épreuve dans cette affaire.

En effet, la CCP a rejeté la proposition de non-renouvellement de son CDD, à l'unanimité, fait rare pour être souligné.

Le dossier en défense de notre collègue est suffisamment étayé pour prouver que les arguments utilisés pour appuyer ce non-renouvellement ne tiennent pas. Sur le plan professionnel peu de choses lui sont reprochées, que ce soit dans l'EPA 2019 ou dans celui de 2020, voire c'est même le contraire tant son engagement professionnel est incontestable. Tout a été mis en place pour écarter un agent qui exerce son droit syndical à assurer la défense collective et individuelle des intérêts des salariés.

Nous vous avons déjà alerté par deux fois, il y a bien dans ce dossier une tentative de discrimination syndicale qui pèse sur notre camarade et sur l'ensemble du syndicat. C'est également ce qu'ont compris les élus de la CCP.

Nous avons suivi ce dossier et accompagné notre collègue Souleiman Adda-Benyoucef de manière à ce qu'une solution respectable soit trouvée.

Or ce dossier de non-renouvellement de CDD est à charge et exprime qu'un agent est coupable d'avance d'avoir une activité syndicale. C'est diffamatoire pour notre camarade.

Il apparaît clairement que sa hiérarchie considère qu'un syndicaliste ne peut être que déloyal. C'est proprement inacceptable.

Nous apprenons maintenant que l'administration se prête à nouveau à une enquête sur place à l'UT nord sur les éléments apportés par M. Adda-Benyoucef, rendant la procédure incompréhensible et opaque.

Quel est cet acharnement à chercher à tout prix la faute ? Le dossier à charge n'a-t-il à ce point pas suffi qu'il faille tordre les faits pour donner du crédit à ce non-renouvellement de contrat ?

Aussi nous vous demandons de suivre l'avis de la CCP afin de sortir de cette situation, tout en respectant les droits de notre camarade à être maintenu dans les effectifs d'Est Ensemble et titularisé et de réaffirmer que les militants de notre syndicat ne seront pas discriminés de quelque manière que ce soit.

Dans l'attente de vos nouvelles, recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT Est Ensemble
Jean-Sébastien Testoni, secrétaire général